



Mini-Val mars 2024

2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
 819 657-4790 info@val-racine.com www.val-racine.com



AGENDA AVRIL 2023

31 mars	Joyeuses Pâques ! Le bureau municipal sera fermé du 29 mars au 01 avril inclus
1 avril	Permis de brûlage du 1 ^{er} avril au 15 novembre
2 avril	Échéance pour le 1 ^{er} versement des taxes municipales
2 avril	Séance ordinaire du conseil municipal 19h
5 avril	Vendredis libres au centre communautaire
8 avril	Éclipse totale de soleil

SOMMAIRE

Offre d'emploi : 2 ^e employé de voirie	p. 2
Échéances de paiement de vos taxes	p. 2
Permis et certificats	p. 2
Permis de brûlage et prévention des feux de broussaille	p. 3
Comité Les Dynamiques	p. 3
Escouade canine MRC.....	p. 4
Éclipse solaire 2024	p. 4
Pollution lumineuse	p. 4



OFFRE D'EMPLOI
« 2^e » EMPLOYÉ DE VOIRIE ET DE DÉNEIGEMENT
Poste régulier, à temps plein, 12 mois/année

POUR RENDRE VOTRE TRAVAIL PLUS AGRÉABLE

- Tous les équipements sont garés à l'intérieur d'un garage chauffé avec des portes automatiques et un système d'évacuation des Co2.
- Les équipements sont récents et bien entretenus.
- Tâches variées, flexibilité et autonomie dans l'organisation et l'exécution des tâches.

Pour combler le poste, vous devrez avoir les **qualifications** suivantes :

- ✓ Permis de conduite, classe 3 ou plus, avec bon dossier de conduite;
- ✓ Expérience obligatoire comme opérateur de camion de déneigement;
- ✓ Expérience pour la conduite de machinerie lourde (excavatrice, niveleuse, camion etc.);
- ✓ Habiletés en mécanique et en soudure;
- ✓ Motivé pour le travail en équipe;
- ✓ Autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation.

Salaire avantageux en fonction de l'expérience. Régime de retraite avec une contribution de l'employeur. Environnement de travail sain. Budget pour achat d'outils. Garage, camion et camionnette récents et propres.

Entrée en fonction le 6 mai 2024

Faites parvenir votre C.V. au plus tard le 21 mars 2024 à : info@val-racine.com



À METTRE À VOTRE AGENDA
ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DE VOS TAXES

Le compte de taxes foncières municipales pour 2024 est payable en trois versements, dont les échéances sont les suivantes : 2 avril, 2 juillet et 30 septembre.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes ou vous venez d'acquérir une propriété et que vous n'avez pas encore reçu votre compte, nous contacter soit par téléphone ou par courriel.

PERMIS ET CERTIFICATS

En vertu de l'article 4.3.1 du Règlement no 216, nous désirons rappeler à nos contribuables que « tous les projets de construction, de transformation, d'agrandissement ou toute addition de bâtiments sont interdits sans l'obtention d'un permis de construction », à défaut de quoi ils seront passibles d'une amende.

Aussi, l'article 4.1.1 Obligations du règlement 216 stipule ceci : « Quiconque désire entreprendre une activité qui nécessite l'émission d'un permis ou d'un certificat en vertu du présent règlement doit obtenir ce permis ou ce certificat de l'inspecteur en bâtiment AVANT d'entreprendre ladite activité ».

Sur notre site internet, vous pouvez consulter l'article 4.4.1 du règlement 216 qui énumère la liste des travaux nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation au préalable.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au bureau municipal durant les heures d'ouverture.



PERMIS DE BRÛLAGE ET PRÉVENTION DES FEUX DE BROUSSAILLE

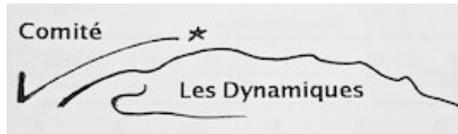
Du 1^{er} avril au 15 novembre, si vous désirez faire un feu pour détruite un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, vous devez au préalable faire la demande d'un permis de brûlage qui vous sera émis gratuitement.

Composez le **819 657-4790** durant les heures d'ouverture du bureau municipal du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. En dehors des heures d'ouverture du bureau, veuillez appeler le conseiller municipal Serge Delongchamp au **819 657-4402**.

FEUX DE BROUSSAILLE OU DE FORÊT : POURQUOI LA PRÉVENTION EST-ELLE SI IMPORTANTE?

Chaque année, plusieurs incendies de forêt trouvent leur origine dans un feu échappé, que ce soit un feu de camp ou un brûlage de rebut. À titre d'exemple, de simples mégots de cigarette jetés par terre provoquent en moyenne 80 incendies de forêt par année au Québec. À l'automne 2021, par temps sec, un feu de broussaille à Val-Racine s'est propagé et a nécessité l'intervention des pompiers de Notre-Dame-des-Bois.

Ne prenez pas de risque! Avant de demander un permis de brûlage, consultez le <https://sopfeu.qc.ca/cartes/> qui indique le niveau du danger d'incendie en vigueur. Le site de la SOPFEU fournit également une foule d'informations essentielles dont le choix de l'emplacement pour votre feu de brûlage, la nécessité d'avoir toujours de l'eau à portée de la main et les dangers réels d'allumer un feu lorsque les vents soufflent à plus de 20 km/h, etc.



ACTIVITÉS LES DYNAMIQUES

En ce mois de mars, notre comité fait suite à son activité d'auto-financement par la vente de rallyes maisons pour répéter notre souper des 50 ans et plus en janvier 2025.

Merci à la Caisse Desjardins et l'entreprise Zenderfull de Val-Racine pour leur soutien.

Rallye maison 2024



En vous procurant un formulaire de rallye maison au coût de 10\$, vous contribuez au succès de l'activité de financement du souper annuel des aînés de Val-Racine qui sera offert gratuitement pendant le mois de janvier 2025. MERCI !

Les formulaires sont disponibles au bureau municipal et auprès des bénévoles suivantes :

Luce Blais : (819) 657-4908
Suzanne Morneau : (819) 888-2568
Angèle Rivest (819) 657-1017



MARCHÉ AUX PUCES

Un marché aux puces est en préparation par notre comité :

Il se tiendra le samedi 8 juin au centre communautaire de Val-Racine. Les citoyens pourront réserver pour 10\$ une table afin de vendre leurs produits d'artisanat, livres, vaisselle ou divers objets de leurs choix; ce qui ne vous sert plus peut faire l'affaire d'un autre. Il y aura aussi la possibilité de faire des échanges de plantes vivaces pour jardin ou plantes d'intérieurs.

Pour plus d'informations contacter :
Angèle Rivest (819) 657-1017.

ESCOUADE CANINE MRC

REQUÊTE

CONCERNANT UN ANIMAL ?



418-225-9203

Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité

L'Escouade canine MRC a le mandat de gérer les plaintes et vendre les médailles pour les chiens (25 \$ par animal et renouvelable obligatoirement chaque année). Pour toute question ou plainte au sujet d'un animal, contactez l'Escouade en tout temps au 418 225-9203.

PAIEMENT DES LICENCES
ESCOUADE CANINE MRC
Il est maintenant possible d'enregistrer et payer votre licence via le site internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>

ÉCLIPSE TOTALE DE SOLEIL



La Municipalité ouvrira les portes du centre communautaire le 8 avril 2024 à compter de 14h afin de projeter sur le grand écran le lien Facebook de l'ASTROLab. Des lunettes seront fournies gratuitement à tous les participants.



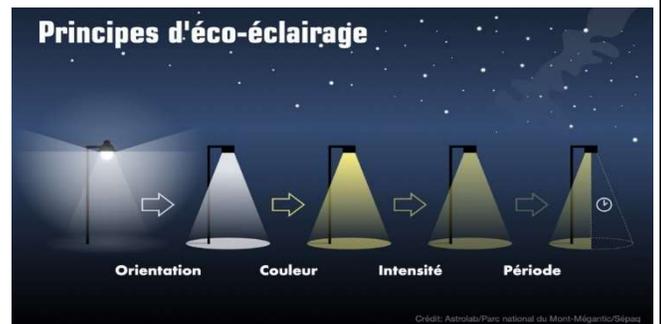
POLLUTION LUMINEUSE

Le terme pollution lumineuse désigne l'utilisation excessive ou inappropriée de la lumière artificielle. La modification de l'environnement lumineux naturel et toutes nuisances provoquées par la lumière artificielle sur la visibilité du ciel, la faune, la flore, les écosystèmes et la santé en sont différentes facettes.

Le cycle de vie de bon nombre de plantes, insectes, amphibiens, oiseaux et mammifères est liée directement à l'alternance du jour et de la nuit. La lumière artificielle peut ainsi chambarder la reproduction, l'alimentation, le sommeil et les stratégies de protection de ces espèces.

Il existe des solutions simples et avantageuses pour tous afin de réduire grandement la pollution lumineuse. : Installer une minuterie, un détecteur de mouvement, ou simplement éteindre les lumières en allant se coucher. Privilégiez l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche.

Il faut éliminer les sources d'éclairage qui ne respectent pas les critères. Aidez-nous en prenant une photo lorsque que vous apercevez une lumière qui ne respecte pas l'environnement lumineux et nous la faire parvenir par courriel à : info@val-racine.com



Joyeuses Pâques à tous !